

PARCOURS SUP PRESENTATION

Réunion d'information à destination des parents et des élèves de Terminale

Lycée Ernest Ferroul

14 décembre 2018

Pourquoi Parcours Sup?

- Un taux élevé d'échec en 1^{ère} année de licence
- Le tirage au sort pour décider de l'attribution des places dans certaines filières
- Des bacheliers issus de voie techno ou pro minoritaires dans les filières où ils réussissent le mieux (STS et IUT)
- Mieux accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation
- Garantir aux bacheliers un accès simple, juste et transparent dans le supérieur
- Permettre la personnalisation des parcours et la spécialisation progressive
- Une offre de formation enrichie sur 5 ans : 130 000 places créées, en particulier dans les filières les plus demandées

Le calendrier

- 1^{ère} phase : élaboration du projet d'orientation :
 - Échanges avec les professeurs principaux
 - Prise d'informations (CDI, Onisep...)
 - Intentions d'orientation : fiche dialogue et recommandations du conseil de classe
- 2^{ième} phase : consolidation du projet, saisie des vœux et confirmation
 - Ouverture plate-forme Parcoursup.fr
 - Consolidation du projet : salon de l'étudiant, portes ouvertes, attendus et indicateurs par formation sur Parcoursup
 - Conseil de classe du 2^{ième} trimestre : fiches avenir
- 3^{ième} phase : examen des vœux ; réception-acceptation ; phase complémentaire ; inscription administrative

L'accompagnement

- 2 professeurs principaux, pour suivre et guider individuellement chaque lycéen, pour dialoguer avec les familles
- Des heures d'accompagnement personnalisé consacrées à l'orientation
- Rôle renforcé du conseil de classe qui formule des recommandations pour alimenter la réflexion ou pour inviter l'élève à affiner son projet
- Un espace en ligne dédié : www.terminales2018-2019.fr, pour découvrir les filières, comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues, connaître les caractéristiques des filières les plus demandées

La phase des vœux : de janvier à mars

- **20 décembre** : ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup ; tutoriels de présentation. Les établissements du supérieur mettent à disposition l'information sur les connaissances et compétences attendues, les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations, les éléments pris en compte pour l'examen d'un vœu, dates des journées portes ouvertes ou d'immersion, contact d'un responsable pédagogique
- **Du 22 janvier au 14 mars** : les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme ; jusqu'à 10 vœux sans classement
- **03 avril** : date limite de confirmation des vœux
- **2ième conseil de classe** : examen des vœux. Pour chaque vœu : une fiche Avenir avec les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

Formuler ses vœux

- *Quelques formations hors Parcoursup : IEP, certaines écoles (de commerce, de notariat...) : contacter directement ces établissements et vérifier les modalités d'admission*
- La plupart des établissements d'enseignement supérieur sont dans Parcoursup
- Jusqu'à **10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- Vœux de **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et **non sélectives** (licences, PACES) dans l'académie d'origine ou en-dehors
- Description en quelques lignes des formations préférées parmi les formations envisagées
- **Vœu multiple** : permet de choisir la ou les formations parmi un ensemble de formations regroupées par type (BTS, DUT, CPGE, licence), spécialité ou mention. Un vœu multiple compte pour 1 vœu parmi les 10 possibles. Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné (20 sous-vœux max au total)

La fiche Avenir

- Au cours du conseil de classe du 2^{ième} trimestre, examen des vœux de chaque élève.
- Pour chaque vœu saisi par l'élève dans Parcoursup, les enseignants formulent une appréciation et le chef d'établissement donne un avis sur la fiche Avenir transmise à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi par l'élève
- La fiche Avenir est consultable par les élèves et les familles à partir de mi-mai. Elle comprend :
 - Les notes (moyennes, appréciations par discipline, positionnement dans la classe)
 - L'appréciation complémentaire du professeur principal
 - L'avis du chef d'établissement (cohérence vœu/motivation, capacité à réussir)

L'examen des vœux : avril-mai

- **Dossiers et projets étudiés :**
 - Fiche Avenir
 - Projet de formation motivé par l'élève
 - Notes de 1^{ère} et terminale
 - Autres éléments éventuellement demandés (CV, notes aux EA...)
- **Dans les formations sélectives :**
 - Admission sur dossier ou par concours
 - Des spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels et technologiques en BTS/DUT
- **Dans les formations non sélectives :**
 - La règle : un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université
 - L'université peut lui proposer un parcours de formation personnalisé pour consolider son profil et favoriser sa réussite
 - Si nb de vœux reçus supérieur au nb de places disponibles :vœux ordonnés après étude des dossiers (adéquation avec la formation); possibilité de % max fixé par le recteur pour candidats hors du secteur géographique de recrutement

Les accès favorisés

- **Le dispositif « meilleur bachelier »** : dans chaque lycée, les meilleurs bacheliers des voies GT et de chaque spécialité de bac pro pourront bénéficier d'un accès prioritaire à une formation sélective ou non sélective.
- **Lycéens de la voie professionnelle :**
 - Nb de places en BTS réservé aux bacheliers professionnels
 - Accès prioritaire en BTS pour l'académie de Montpellier : sont admis sur avis du 2^{ième} conseil de classe de terminale
- **Lycéens de la voie technologique:**
 - Nb de places en DUT réservé aux bacheliers technologiques

L'année de césure

- Possibilité de suspendre temporairement une formation
- Durée : d'un semestre universitaire à une année universitaire
- Demande faite lors de la saisie des vœux
- Information portée à la connaissance de l'établissement au moment de l'inscription administrative
- N'est pas de droit : un entretien peut être organisé avec décision et signature d'une convention
- Le lycéen est inscrit dans la formation et bénéficie du statut étudiant
- A un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

Réception – acception des propositions – inscriptions : mai-septembre 2019

- **Mi-mai** : consultation des réponses des formations sur la plate-forme. Réception en continu des propositions d'admission. Nécessité de répondre dans un délai limité aux propositions reçues (suspension pendant les épreuves du bac)

Penser à bien renseigner une adresse mail valide (pour l'élève et pour les parents)

- **Fin juin-mi-septembre** : ouverture de la phase complémentaire
- **Avant fin juillet** : confirmer l'inscription dans la formation choisie
- **Mai-septembre** : accompagnement si pas de proposition : possibilité de demander un RDV individuel ou collectif avec les équipes du rectorat ou du lycée si réponses négatives des formations sélectives ; nouveaux vœux à formuler pdt phase complémentaire ; possibilité de bénéficier de l'accompagnement individualisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (sur demande)